

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 avril 2023

Délibération ou arrêté n° 16

Date de convocation :
05/04/2023

Date d'affichage :
20/04/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 14

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Appel d'offres – Restauration
de l'église Saint - Didier

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
19/04/2023

Et publication et notification
du 20/04/2023

L' an deux mille vingt trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot – Robit, Mme Emilie Aberbour.

Étaient excusés : M. Aires Ferreira avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé
Mme Laure Lambert avec pouvoir à M. Benoit Gance
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°292022 autorisant Monsieur le Maire à attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint – Didier à Monsieur Brassart, architecte, Monsieur le Maire rappelle qu'il est souhaitable d'entreprendre des travaux de restauration de l'église Saint – Didier de Chaulnes et que la commune a obtenu des aides financières pour cette opération. Il demande donc au conseil municipal, l'autorisation de lancer l'appel d'offres pour cette rénovation de l'église.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

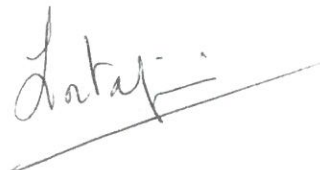
Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la restauration de l'église Saint – Didier de Chaulnes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette procédure.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie – Copé

Le Président



Thierry Linéatte